

Jean-Jacques Urvoas présente son projet de "justice du XXIe siècle", et tacle le Pape



Invité sur France Inter ce mardi matin, le ministre de la Justice a eu son mot pour le Saint-Père.

Au micro de Patrick Cohen le 17 mai, l'actuel Garde des Sceaux a présenté son projet de réforme de la justice française, examiné cette semaine dans l'hémicycle.

Jean-Jacques Urvoas en a profité pour revenir sur les sujets d'actualité du moment, notamment l'entretien que le pape François a accordé *La Croix*, [publié aujourd'hui par le quotidien](#).

Répondant aux voix qui commencent à s'élever contre le souverain pontife d'après qui la France "exagér[ait] la laïcité", M. Urvoas déclare qu'être laïc n'est pas "être contre le religieux", mais plutôt "areligieux". Et il enfonce le clou : "**Je ne suis pas certain que le pape soit le meilleur expert en laïcité**", a-t-il annoncé sur les ondes de France Inter.

A droite aussi, on ne ménage pas non plus le chef de l'Eglise catholique. Toujours sur France Inter ce même jour, la députée européenne Nadine Morano (LR) lance, à propos des racines chrétiennes de l'Europe : "Je pense que pour l'instant, **le Pape, qui est argentin, n'a pas encore une connaissance suffisante du fonctionnement de l'Europe et de l'organisation du monde** tel qu'il est en train de se bouleverser aujourd'hui".

Et Jean-Pierre Raffarin : " Il faut mieux lui expliquer la laïcité. **Lui expliquer que la laïcité est fondée sur une expérience de la République** ", a déclaré le sénateur LR de la Vienne et ancien Premier ministre sur BFMTV et RMC.

Parmi les autres sujets, en phase avec les propos de [Bernard Cazeneuve](#) vendredi dernier sur France 2, Jean-Jacques Urvoas a rappelé qu'en France il y avait un "droit à manifester, mais pas un droit à casser", à propos des récentes violences qui ont émaillé les manifestations contre la loi Travail dans le pays ces dernières semaines.

Sur son projet baptisé "**loi Justice au XXIe siècle**", le ministre Urvoas en a rappelé les principaux points :

- Un **divorce sans juge**, mais chez le notaire et en présence d'un avocat,
- **Le Pacs et le changement de prénom** confiés aux **maires**,
- Le **changement d'état civil des personnes transgenres** reste devant les tribunaux, mais **sans critères médicaux**,
- Les plans de rééchelonnement du **surendettement** toujours validés par la Banque de France, mais **sans étape judiciaire** préalable,
- Les **Tribunaux correctionnels pour mineurs** (TCM) seront **supprimés** au profit des Tribunaux pour enfants (TPE) existants,
- La "collégialité de l'instruction obligatoire et systématique" réduite à **trois Juges d'instruction**, les pouvoirs **du juge des**

libertés et de la détention (JLD) étant renforcés,

- **Délits routiers** : Durcissement de la législation et simplification des sanctions de la **conduite sans papiers ou falsifiés**, verbalisation vidéo (défaut de ceinture, excès de vitesse, feu rouge) et contrôle accru des déplacements des **personnes sous contrôle judiciaire**.
- **Juridictions sociales et actions de groupe** : fusion des tribunaux des affaires de sécurité sociale et de l'incapacité, facilitations des actions de groupe pour la santé, les discriminations, l'environnement et les données personnelles.
- **Transparence** : déclarations d'intérêt et/ou de patrimoine pour divers personnels de justice (magistrats, chefs de juridiction, membres du conseil constitutionnel)

[Urvoas : "Pas certain que le pape soit le..." par *LePoint*](#)

A LIRE AUSSI : [Justice : Jean-Jacques Urvoas annonce le dégel de 107 millions d'euros](#)